

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

**N° 2012/05/24  
SEANCE DU 24 MAI 2012**

**L'an deux mil douze et le vingt quatre mai à vingt heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANIER Alain, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	9
Date de la convocation :	15/05/2012
Date d'affichage :	25/05/2012

**Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, DE LOUVIGNY, DUFFAULT, LUNEAU, MERITET**

**Absents excusés : M. BONNICHON**

**Absente non excusée : Mme DAFFY, MM. DEBODARD, FONTVIELLE, BOUVIER**

Mme MERITET Liliane est nommée secrétaire de séance.

**N° 2012/05/24/01**

**TRAVAUX SUR LE RESEAU ASSAINISSEMENT ET LA CAPACITE D'ACCUEIL DES EAUX SUR LA LAGUNE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux sur le réseau assainissement ainsi que la capacité d'accueil des eaux sur la lagune prévue en 1986 pour 320 équivalents habitants.

Cette décision fait suite à l'étude préalable sur le rejet de la lagune en milieu naturel qui a démontré que celle-ci recevait plus de volume qu'elle ne pouvait traiter.

C'est pourquoi, après la campagne de mesure en nappes hautes, il apparaît que des eaux parasites (eaux de ruissellement) se collectaient dans le réseau assainissement, source du constat sur le rejet de la lagune.

Par conséquent, ces eaux devront faire l'objet de travaux par la réalisation de canalisations en réseau séparatif.

Egalement, la commune envisage l'extension des réseaux séparatifs afin de desservir des habitations à proximité des réseaux existants, mais aussi dans le cadre de la révision du PLU d'avoir la possibilité de raccorder de nouvelles zones constructives.

Il en va de soi que toutes ces considérations seront prises en compte dans le cadre de la réhabilitation de la lagune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de réseaux et de la réhabilitation de la lagune suivant les prescriptions de l'étude du diagnostic.

**N° 2012/05/24/02**

**CREATION ET EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une création et extension du réseau d'assainissement collectif, rue du Chéroux, afin de collecter de nouveaux riverains.

Selon une estimation de la société BGN, le montant des travaux s'élève à la somme de 27 162, 00 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès du conseil général et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, une **SUBVENTION** pour l'aider à financer ces travaux.

**N° 2012/05/24/03**

**SUBVENTION TRANSPORT PISCINE**

Le maire expose à l'assemblée que les frais de transport des élèves de l'école de CHAMBLET au Centre Aqualudique de Montluçon s'élèvent à la somme de 818.96 € pour l'année scolaire 2011-2012.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de payer ces frais à l'article 6247 du budget communal,
- SOLLICITE auprès du Conseil Général une SUBVENTION pour l'aider à financer cette dépense.

**N° 2012/05/24/04**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie au 1<sup>er</sup> juillet 2012, Monsieur le Maire propose de modifier le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe de temps incomplet à temps complet (35 heures).

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe à temps complet
- 1 adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique 2<sup>e</sup> classe titulaire à temps complet
- 3 adjoints techniques 2<sup>e</sup> classe à temps incomplet

**N° 2012/05/24/05**

**CONVENTION POUR LA PREPARATION DES MENUS A LA CANTINE**

Le Maire propose au conseil de signer la convention qui liera la société Saveurs et Traditions du Bocage (S.T.B.) et la commune de Chamblet pour l'assistance à la préparation des menus destinés au restaurant scolaire.

Le coût de la prestation s'élève à 120 € H.T soit 128,40 € TTC par mois et pour 10 mois.

La révision des prix s'effectuera chaque année, et pour la première fois à la date anniversaire de la présente convention ; le montant déterminé suivra l'évolution économique des indices de l'INSEE. Les prix sont et seront révisés au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année en fonction de la formule basée sur les indices de l'INSEE.

La diététicienne établira les menus avec le personnel désigné de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation de la convention entre STB et la commune.

**N° 2012/05/24/06**

**TARIFS TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose au conseil l'augmentation du prix des tickets de cantine scolaire.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- FIXE le prix du ticket de cantine scolaire pour les repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 à 2.20 €, pour tous les enfants de l'école de Chamblet inscrits à l'année (ticket bleu).
- FIXE le prix du ticket de cantine scolaire pour les repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 à 3.20 €, pour les enfants mangeant à la cantine à titre exceptionnel et pour les professeurs des écoles rentrant dans le cadre des subventions du Service Social du Rectorat (ticket rose).

**N° 2012/05/24/07**

**TARIFS TICKETS DE GARDERIE**

Monsieur le Maire propose au conseil l'augmentation du prix des tickets de garderie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- FIXE le prix du ticket de garderie pour le matin (ticket vert) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 à 1.80 €.
- FIXE le prix du ticket de garderie pour le soir (ticket jaune) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 à 2.60 €.

**N° 2012/05/24/08**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE LAIQUE ETOILE SPORTIVE DE CHAMBLET**

Le maire fait part à l'assemblée que le club de Football de Chamblet organise une manifestation pour fêter les 60 ans du club.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de verser une SUBVENTION EXCEPTIONNELLE de 300 euros à l'Amicale Laïque Etoile Sportive de Chamblet.